

# Région de la Plaine Doloise du Finage et du Val d'Amour

Les zones humides ?  
Vous connaissez ?

Si certains milieux humides sont des sites reconnus au niveau international ou européen et font l'objet d'une protection particulière, il en existe des milliers d'autres beaucoup plus ordinaires. Nous avons ainsi probablement tous déjà vu ou traversé une zone humide sans le savoir, peut-être même passons nous à côté tous les jours. Voici quelques éléments issus de l'inventaire des petites zones humides qui permettront de mieux connaître une partie de ces milieux présents autour de chez nous...



## La région naturelle en quelques chiffres

- Altitude moyenne : 220 m
- Superficie totale : 103 533 ha
- Superficie de milieux humides : 8008 ha
- Données de l'inventaire  
FDCJ 2006-2009 : 1135 ha pour 317 zones
- Nombre de mares : 108

La Plaine Doloise est traversée par le Doubs et est limitée au nord par l'Ognon. Elle présente un relief marqué par deux massifs forestiers, la forêt de Chauv et le massif de la Serre. La Loue, au tracé sinueux, parcourt la région du Finage et du Val d'Amour, marquée par un paysage ouvert constitué principalement de parcelles agricoles.

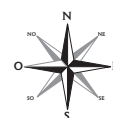
Les milieux humides inventoriés par les différents organismes couvrent 6,6% de la superficie totale de cette région naturelle. Cette dernière a une grande responsabilité départementale puisqu'elle abrite 37%

de la surface totale des milieux humides jurassiens recensés.



### Légende

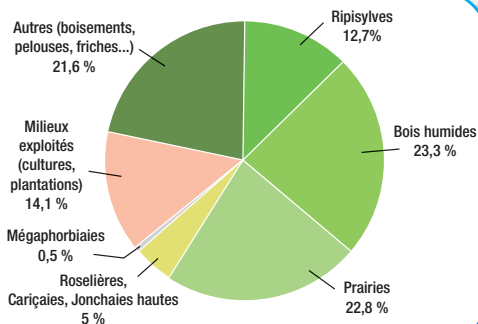
- Villes et villages
- Cours d'eau
- Mares
- Étangs
- Zones humides issues de l'inventaire FDCJ
- Zones humides issues de l'inventaire DREAL
- Limites communales



0 3 350 6 700 13 400  
Mètres



Quels sont les milieux que l'on trouve sur cette région naturelle ?



Cette région naturelle abrite des milieux remarquables qui font l'objet d'une protection spécifique comme...



**Aulnaies à hautes herbes** : bois d'aulnes alimenté par une nappe d'eau permanente et peu profonde, et dont le sol est recouvert de hautes herbes (laïches, Reine des prés...).



**Saulaies arborescentes à saules blancs** : bois de saules en bordure de rivière accompagné de diverses autres espèces telles que le roseau, l'iris, le peuplier...

... mais également des espèces végétales protégées au niveau régional ou national comme...



**Oenanthe fistuleuse** (*Oenanthe fistulosa* L.) : plante vivace se développant principalement dans les marais et fossés.



**Euphorbe des marais** (*Euphorbia palustris* L.) : plante vivace essentiellement présente dans les lieux humides.

Pour plus de renseignements, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura tient à votre disposition la fiche détaillée de votre commune.

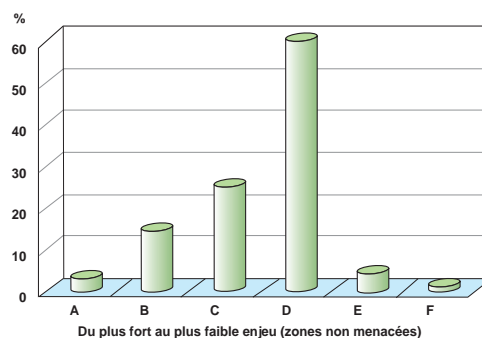
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura  
Rue de la Fontaine salée - 39140 ARLAY  
Tél. : 03 84 85 19 19 • Fax : 03 84 85 19 10 - www.chasseurdujura.com

## Quelques définitions :

- **Ripisylve** : formation forestière naturelle et riveraine d'un milieu aquatique, notamment le cours d'eau. Elle peut former un liseré étroit ou occuper une large surface de chaque côté du cours d'eau. C'est un milieu transitoire entre milieu terrestre et aquatique. Grâce à sa forme linéaire, elle joue le rôle de corridor écologique, facilitant le déplacement de la faune.
- **Mégaphorbiaie** : groupement de végétation herbacée haute (1 mètre) se développant sur un sol humide souvent dans une dépression, à proximité d'un cours d'eau.
- **Roselière, Cariçaie et Jonchaie haute** : végétation constituée de roseaux, carex ou juncs, bordant un milieu aquatique (lacs, rivières, ruisseaux et marais).
- **Milieux exploités** : zones humides exploitées par l'homme (cultures, plantations).
- **Autres milieux** : autres boisements (feuillus ou conifères), pelouses, taillis, friches, etc.

L'inventaire réalisé par la FDCJ a permis d'établir un diagnostic de chaque milieu recensé et de mieux connaître leur état de santé. Ces informations relevées sur le terrain ont permis de dresser un classement des différentes zones.

- Catégorie A** : zones où les efforts de gestion doivent se concentrer afin de conserver des enjeux écologiques et économiques majeurs ;
- Catégorie B** : zones à enjeux forts mais faiblement menacées devant être surveillées et/ou valorisées ;
- Catégorie C** : zones à enjeux moyens à forts et fortement menacées ;
- Catégorie D** : zones à enjeux moyens à forts non ou faiblement menacées ;
- Catégorie E** : zones à enjeux faibles dont l'état de conservation peut difficilement évoluer ;
- Catégorie F** : zones à enjeux faibles non menacées.



Classement des zones selon leurs enjeux sur ce secteur

Ce secteur est celui qui compte le plus de petites zones humides fortement menacées par rapport aux autres secteurs du département. Il est possible d'agir en leur faveur en mettant en œuvre des mesures de gestion adaptées afin de les préserver ou de les valoriser. Si vous souhaitez intervenir ou si vous avez connaissance de sites pouvant faire l'objet de ce type d'actions, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous mettre en relation avec des structures locales pouvant vous accompagner dans vos démarches.